

TABLE RONDE DES RADIOAMATEURS

Compte-rendu de la réunion tenue à Tours le samedi 17 octobre 2015

Etaient présents :

Association	Représentant	Accompagnant
AMSAT-Francophone	Président, Gérard F6FAO	
ANTA	Président, Yvan F1UNA	Joël F1DUE
RADIOAMPT	Membre, Ivan F4CKF	
CDXC	Président, Yann F1NGP	
DR@F	Président, Pierre F1SHS (arrivé à 10 h 45)	
FNRASEC	Vice-président, Louis F2LN	
GRAC	Administrateur, Irénée F6GAL	Alain F6BSV
IDRE	Administrateur, Alain F5BTH	
RAF	Président, Dan F5DBT	Daniel F4HIM
REF	Président, Lucien F1TE	Gilles F1AGR
UFT	Président, Francis F6ELU	
UNARAF	Président, Richard F8BYU	
URC	Vice-président, David F1SXC	Sylvie F1PSH

Ouverture de la réunion à 10 h 15.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président du REF F1TE présente les objectifs de cette réunion de la Table Ronde des Associations Radioamateurs :

- rechercher les positions communes pour les proposer, ensemble, à notre administration de tutelle ;
- envisager les possibilités d'élaboration des dossiers, ensemble, pour présenter nos demandes à l'administration.

Tous les participants donnent leur accord pour ces objectifs.

1. Le premier sujet à l'ordre du jour concerne nos bandes de fréquences.
L'ensemble des associations présentes sont unanimes pour demander la mise à l'agenda de discussions avec l'ARCEP afin d'étudier les aménagements que nous sollicitons déjà depuis des années pour une harmonisation avec nos homologues européens. Sur ce sujet, les associations souhaitent une rencontre annuelle, a minima, avec les différentes autorités de tutelle.
- Ceci concerne en premier l'élargissement de la bande 160 m avec attribution du segment 1,8 MHz-2 MHz.
 - Les associations réaffirment le grand intérêt du service amateur pour l'attribution d'un créneau dans la bande 5 MHz et soutiennent sans réserve la proposition commune adoptée le 23 septembre par le groupe ECC de la CEPT.
 - Pour pouvoir bénéficier pleinement des dernières techniques développées par les radioamateurs français en matière de télévision numérique en bande étroite, nous souhaiterions voir modifier le décret limitant la bande de modulation à 12 kHz entre 28 et 144 MHz et 20 kHz entre 144 et 225 MHz. Ceci concernerait plus particulièrement les bandes 50 et 144 Mhz.

- Les associations renouvellent leur demande pour l'obtention d'un créneau dans la bande 70 MHz comme l'ont déjà obtenu de nombreux autres pays européens.
 - Dans le cadre des activités de télévision numériques citées, nous proposons la mise à l'étude de l'élargissement de la bande 144-146 MHz de 2 MHz supplémentaires, de 144 à 148 MHz, avec extension de la bande passante au-delà de 12 kHz.
 - La bande 2,3 à 2,45 GHz est considérée par l'ensemble des participants comme une bande d'activité capitale pour, entre autres, le trafic terrestre, lunaire et spatial, en parfaite harmonie avec les utilisateurs primaires depuis longtemps. Nous réaffirmons donc notre attachement à conserver un accès sur ce segment.
2. Après trois ans d'application, la réglementation du 23 avril 2012 sur les indicatifs radioamateurs laisse apparaître quelques problèmes pour les indicatifs spéciaux, notamment dans le cas des départements et territoires d'outre-mer. Le dossier élaboré par F5HRY servira de base à nos discussions futures. Les associations se prononcent également pour l'introduction d'un peu plus de souplesse dans les périodes de trafic et de validité de ces indicatifs spéciaux.
 3. Les associations s'accordent pour continuer un travail en commun pouvant déboucher sur des propositions à faire à l'administration pour une plus grande implication du monde associatif radioamateur visant à faire évoluer les examens, les certificats d'opérateurs et les licences associées, dans l'esprit des recommandations CEPT.
 4. Le principe d'une communication inter-associations directe et concise est adopté et sera mis en œuvre dans les plus brefs délais.

Clôture de la réunion 12 h 15.